



POLICY BRIEF

PB 20 - 57
Juin 2020

LES TECHNOLOGIES DE SURVEILLANCE À L'ÈRE DE LA COVID-19

Par Redouan Najah

Les technologies de surveillance à l'ère de la Covid-19

Résumé :

Alors que de nombreux Etats adoptent des mesures strictes appelant au confinement et allant jusqu'à la fermeture des frontières, certains pays ont eu recours aux technologies de surveillance afin de contrôler la propagation du virus, alors que d'autres se penchent sur des solutions similaires. Le dispositif le plus répandu est la géolocalisation des données smartphones, le traçage numérique, la cyber-surveillance et la reconnaissance faciale, dont l'objectif consiste à détecter les déplacements des personnes potentiellement contaminées, avertir les populations susceptibles d'avoir été exposées au virus, mais aussi de contrôler les quarantaines, suivre et localiser les personnes infectées, ainsi que limiter les déplacements et tenter d'endiguer la propagation du virus.

Introduction

A l'heure où les Etats œuvrent pour contrôler la diffusion du virus, certains gouvernements envisagent d'utiliser des technologies de surveillance, tandis que d'autres mettent en place des technologies de traçage, permettant de collecter les données sur les déplacements et les fréquentations des populations. Il s'agit d'un large éventail de technologies, allant des dispositifs de géolocalisation, qui permettent de pister les individus grâce à leur téléphone, pour mieux cibler le virus et localiser les individus contaminés, jusqu'aux systèmes de surveillance et de reconnaissance faciale. Ces derniers permettent d'analyser les images pour détecter les personnes ayant des symptômes ainsi que les individus ayant été en contact avec des personnes révélées porteuses du virus.

Cette analyse dressera un état des lieux des technologies de surveillance mises en place par un certain nombre d'Etats afin de pouvoir surveiller, voire contrôler, les déplacements de la société qu'on dénomme souvent (société de l'information) ou « société de surveillance » à l'ère du Coronavirus. Il s'agira, dans un premier temps, de nous intéresser aux pays ayant eu recours à ces technologies pour tenter de contenir la propagation de la Covid-19, puis, dans un deuxième temps, d'étudier les usages éventuels de ces technologies pour les pays africains.

L'objectif n'est pas de débattre des conséquences ou des dangers que ces systèmes de surveillance peuvent représenter pour le respect des droits de l'homme et de la vie privée, ainsi que leur compatibilité avec les valeurs démocratiques et les principes de l'état de droit. L'analyse vise à apporter un éclairage aussi divers que possible sur cette question épineuse : comment les technologies de surveillance sont-elles utilisées pour lutter contre la pandémie ?

La cyber-surveillance au service de la lutte contre le Coronavirus

« La pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait. La visibilité est un piège »¹.

Dans la société de surveillance, de nombreuses applications relevant de la couche applicative du cyberspace² ont été développées pour contenir le Coronavirus. Ainsi : « Des chercheurs estiment qu'une application de suivi de la population pourrait contribuer à lutter contre la pandémie due au coronavirus », pouvait-on lire dans les colonnes du quotidien français Le Monde du 20 mars 2020.

A l'heure de la Covid-19, la surveillance numérique semble être devenue la clé de voûte de toute stratégie étatique pour contenir la pandémie. Comme le révèle Edward Snowden³, de nombreux Etats recourent aux technologies de surveillance et à l'extension des dispositifs de traçage numérique, non seulement au sein de l'Union européenne (UE) mais aussi dans d'autres pays, tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la Chine, ou encore l'Italie...

Le recours à ces technologies est omniprésent et les données jouent un rôle capital, qu'il s'agisse de celles captées par des caméras de surveillance, celles de Google permettant de suivre la fréquentation de certains lieux, ou encore celles des opérateurs téléphoniques permettant d'analyser les mouvements des populations. Par conséquent, l'usage de ces technologies numériques est devenu indispensable pour contrôler les quarantaines, de manière à analyser les données fournies par les opérateurs de téléphonie et à surveiller les comportements collectifs des populations, mais aussi pour la géolocalisation (qui consiste localiser les personnes infectées) en plus du traçage numérique, qui permet de détecter et de suivre les individus ayant été en contact avec des personnes infectées.

1. La géolocalisation : localiser les personnes infectées

Pratiquement, tous les appareils -ordinateurs, tablettes- peuvent agir comme des « espions », en particulier le Smartphone. Cet appareil, très efficace, équipé d'une puce GPS traqueuse, mais aussi d'applications permettant d'obtenir les coordonnées géographiques et d'enregistrer la localisation des personnes en tout temps, et même sans connexion à Internet. Le recours à ces données de géolocalisation est devenu indispensable et déjà opérationnel dans plusieurs pays du globe, comme en Corée du Sud, à Singapour, à Taïwan, en Israël, en Chine, ou, encore, en Allemagne, pour suivre les déplacements des personnes de manière agrégée, mais aussi de façon individuelle dans certains cas ; localiser les personnes infectées et faire respecter les mesures de

1. Foucault, Michel. Surveiller et punir, 1st ed. Paris : Gallimard, 1975, p.233-234

2. Voir : « Le cyberspace africain : un état des lieux ». Policy Center for the New South , 19 mars 2020, <https://www.policycenter.ma/opinion/le-cyberspace-africain-un-etat-des-lieux>.

3. « Edward Snowden, alerte sur les agressions à la vie privée : (à quel point) faut-il se méfier des Etats occidentaux ? » Atlantico.fr, Franck DeCloquement, 15 avril 2020 : <https://bit.ly/2xk7bOo> : à titre d'illustration, les révélations d'Edward Snowden, en 2013, ont provoqué un débat sérieux ayant poussé plusieurs démocraties à régulariser les actions et les programmes de surveillance qui avaient été mis en place dans l'illégalité par leurs services de renseignements.

confinement ainsi que de renforcer celles du déconfinement⁴.

Aux États-Unis, et selon le Washington Post (17 mars 2020), le gouvernement envisageait d'utiliser des données fournies, entre autres, par Facebook et Google, ainsi que de créer un système permettant de généraliser la géolocalisation, pour suivre la propagation de la Covid-19. En Israël, le feu vert a été donné, le 16 mars, au Shin Bet (service de renseignement intérieur) pour traquer les données de localisation des téléphones portables des citoyens. Ce qui devait permettre de localiser les personnes infectées sur une période de 14 jours (précédant leur diagnostic) et d'identifier leurs trajets. Le cas d'Israël est semblable à celui de la Chine et de la Corée du Sud, pays dans lesquels les personnes mises en quarantaine sont suivies à la trace via une application mobile, et « où ces pratiques ne choquent pas », comme le rapporte la radio RFI.

En Asie : Le gouvernement de Hong Kong avait annoncé, le 18 mars 2020, que tous les nouveaux arrivants dans la ville devaient porter un bracelet électronique connecté à leurs téléphones et à une application de géolocalisation pour une période de deux semaines de quarantaine à domicile. A Taïwan, un téléphone portable a été remis aux personnes contaminées afin d'enregistrer leur position GPS permettant à la police d'« observer leurs déplacements et de s'assurer qu'elles ne s'éloignent pas de leur domicile »⁵. En Chine, un code QR est généré sur les smartphones de tous les citoyens, afin de guider leurs déplacements en fonction de trois couleurs : vert, jaune ou rouge. Ce système a été créé par le géant Alibaba relié à Alipay.

En Russie, Moscou prévoyait d'utiliser la géolocalisation des smartphones pour suivre les déplacements des visiteurs et des touristes étrangers, via un système qui fournirait quotidiennement des mises à jour sur les mouvements des touristes à base des données de leur carte SIM, Yandex est l'un des fournisseurs candidats pour ce système⁶.

En Europe : L'autorité européenne de contrôle et de protection des données personnelles a appelé, le 6 avril 2020, les États membres de l'Union à développer une application paneuropéenne mobile visant à remplacer la multitude des applications nationales envisagées ou déjà mises en place par plusieurs États, permettant la géolocalisation par téléphone afin de retrouver les personnes entrées en contact avec des patients infectés par la Covid-19, ainsi que de surveiller celles qui sont en isolement, afin de suivre et limiter la propagation de la pandémie. Certains pays, comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France et l'Italie, projettent de lancer des applications de géolocalisation smartphone pour suivre la pandémie du Coronavirus, reliées toutes aux systèmes développés par Apple et Google pour le traçage anonyme de la population à la sortie du confinement. C'est ainsi que l'Allemagne a lancé, le 7 avril 2020, sa propre application pour iOS et Android. La France en a fait de même, en lançant « CoronApp », pour géolocaliser les porteurs du virus, en retraçant leurs déplacements durant 14 jours. Toujours en France, il y a eu, également, l'application « StopCovid »,

4. COVID-19 : des États utilisent la géolocalisation pour savoir qui respecte le confinement, Usebk & Rica, Annabelle Laurent, 20 mars 2020 . <https://usbeketrica.com/article/covid-19-la-geolocalisation-pour-savoir-qui-respecte-confinement>.

5. COVID-19: « Il aurait fallu s'inspirer de Taïwan, mais c'est trop tard », Pablo Maillé . <https://usbeketrica.com/article/covid-19-il-auroit-fallu-s-inspirer-de-taiwan-mais-c-est-trop-tard>.

6. Times, The Moscow. «Moscow Plans Coronavirus Surveillance for Foreigners - Kommersant». The Moscow Times , 9 avril 2020, <https://www.themoscowtimes.com/2020/04/09/moscow-plans-coronavirus-surveillance-for-foreigners-kommersant-a69928>.

dévoilée le 8 du même mois et mise en application le 2 juin, pour prévenir les utilisateurs qui ont été en contact avec des personnes atteintes du Coronavirus.

En Afrique, en revanche, les gouvernements restent très prudents sur la question des mesures de géolocalisation. Jusqu'à présent, aucune initiative gouvernementale n'a été avancée dans ce sens. Toutefois, les applications de traçage, nées en Asie, commencent à apparaître en Afrique, et notamment en Afrique du Nord. Ces applications visent à identifier et à tracer de manière quasi instantanée si un individu s'est trouvé à proximité d'une personne testée positif grâce à la géolocalisation.

2. Les technologies de surveillance : le contrôle des quarantaines

Un peu partout à travers le globe, des populations sont placées sous surveillance, pour veiller au respect du confinement dans les espaces publics. Selon Human Rights Watch, « *les gouvernements ont de plus en plus recours à la surveillance numérique afin de suivre et de contenir la pandémie. 24 pays procèdent à un suivi basé sur la géolocalisation des télécommunications et 14 pays se servent d'applications pour retracer les contacts et le respect des mises en quarantaine* ». ⁷ Cependant, la surveillance est un trait caractéristique des sociétés modernes, qui consiste à observer les actions et les activités des personnes cibles au travers des moyens technologiques (systèmes d'interception des communications, de reconnaissance faciale, caméra de surveillance, etc.) ⁸. L'importance de cette surveillance se dégage des moyens mis en place en vue de recueillir et de collecter les renseignements.

Tous les moyens sont utilisés pour lutter contre la Covid-19, en particulier les moyens numériques. En effet, la surveillance et l'utilisation de caméras thermiques dans les lieux publics permettent de repérer les personnes ayant les symptômes de la Covid-19. En Chine, ces caméras, conjuguées aux technologies de reconnaissance faciale et aux informations médicales des citoyens, permettent de renforcer le contact tracing et la géolocalisation.

Au sein de l'Union européenne, ces applications servent à contrôler l'isolement des individus porteurs du virus. En Belgique, cette technique permet d'évaluer le respect des mesures et d'aider à la prise de décision politique, tout en renforçant le contrôle et le confinement. Les drones, munis de caméras de surveillance et de haut-parleurs, aident les policiers bruxellois à assurer le respect des mesures de distanciation sociale dans les lieux publics et de surveiller les individus en quarantaine. En Pologne, le gouvernement a lancé une application permettant à ses usagers en quarantaine d'envoyer un selfie depuis leur domicile plusieurs fois par jour. En Europe et aux Etats-Unis, des firmes technologiques ont commencé à partager des données anonymes pour mieux surveiller la propagation du virus.

Aux Etats-Unis, des agences utilisent déjà des technologies de surveillance. Affirmait le Wall Street Journal, dans son édition du 15 mars 2020, en expliquant que l'initiative est en partie coordonnée par un groupe de travail en liaison avec la Maison-Blanche et

7. « Les États doivent respecter les droits humains dans le cadre de leur surveillance liée au COVID-19 ». Human Rights Watch, 2 avril 2020, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/04/02/les-etats-doivent-respecter-les-droits-humains-dans-le-cadre-de-leur-surveillance>.

8. COVID-19 Isn't the Only Threat to Privacy. Mai 2020. www.foreignaffairs.com, <https://www.foreignaffairs.com/articles/2020-05-22/covid-19-isnt-only-threat-privacy>.

le directeur de la technologie des USA, en association avec des géants, comme Google, la filiale d'Alphabet, Facebook, Microsoft Corp, Amazon ainsi que des start-ups.

L'Argentine avait aussi lancé l'application CoTrack permettant de géolocaliser, de suivre et d'enregistrer les déplacements géographiques de ses utilisateurs. Ces applications détectent les signaux de rapprochement avec des personnes diagnostiquées positives à la Covid-19. La société Urbetrack avait notamment lancé une application de geofencing, dénommée « Cuidate en casa (prenez soin de vous à la maison) », dans l'objectif d'aider à faire respecter les mesures de quarantaine. Dans le cas où ces mesures sont brisées, l'application génère une « geofence radiale », et alerte ses utilisateurs lorsqu'ils s'éloignent de leur domicile ou lorsqu'ils ne respectent pas l'isolement. En parallèle, une notification est envoyée à l'organisme gouvernemental correspondant dans le district.

En Asie et au Moyen-Orient : De la Chine à Israël, les gouvernements contrôlent déjà les déplacements de leurs citoyens grâce à des moyens électroniques. A Taïwan, les autorités utilisent des smartphones pour surveiller les personnes en quarantaine et vont plus loin, en utilisant les données de géolocalisation des smartphones pour vérifier que les habitants en isolement restent bien chez eux. Ceux-ci reçoivent un message d'avertissement en cas de non-respect du confinement et la police intervient à la moindre infraction. Comme en Corée du Sud, où « *si une personne ne respecte pas la période d'isolement, ou un citoyen se rend dans un lieu fréquenté comme un centre commercial ou le métro, l'alerte se déclenche. Son téléphone sonne et, bien sûr, l'alerte est transférée aux autorités sanitaires qui peuvent communiquer sa localisation à la police* »⁹.

La Chine va jusqu'à attribuer des codes couleurs (vert, jaune, rouge) aux smartphones, via l'application Alipay Health pour contrôler les mouvements des populations. A Hong Kong, les personnes arrivant de l'étranger portent des bracelets de suivi, et, à Singapour, une équipe de détectives numériques surveillent les personnes en quarantaine. En Inde, l'application Aarogya Setu lancée par le gouvernement le 2 avril 2020¹⁰, suit les cas de la Covid-19 et aide à combattre le virus au niveau individuel. Amitabh Kant, PDG de NITI Aayog, a déclaré que : « l'application a atteint 50 millions de téléchargements en 13 jours, ce qui en fait la plus utilisée au monde ». En Australie, une application de recherche de contacts a été lancée, basée sur TraceTogether de Singapour, une deuxième application, ConTrace, est en cours de développement.

En Afrique, il apparaît encore difficile d'évaluer l'ampleur du recours à la surveillance numérique. Toutefois, le Kenya surveille les téléphones portables des personnes qui sont en auto-isolement, afin d'arrêter celles qui violent les restrictions imposées à leurs déplacements. Selon privacy international, afin d'appliquer les ordres de quarantaine obligatoire de 14 jours, les autorités kenyanes ont suivi les téléphones des personnes suspectées positives à la Covid-19. Dans ce sens « une application mobile était en cours de développement afin de pouvoir obtenir des informations détaillées sur leurs déplacements », a déclaré à la BBC le porte-parole du gouvernement Cyrus Oguna. En Afrique du Sud, les autorités, en partenariat avec les sociétés de télécommunications, œuvrent pour collecter les données de géolocalisation qui permettraient de suivre et de

9. « Géolocalisation : vers un contrôle plus poussé du confinement par les pouvoirs publics ? » Blog SFAM , 9 avril 2020, <https://blog.sfam.eu/geolocalisation-controle-confinement-pouvoirs-publics/>.

10. Delhi, Côme BASTIN, à New. « Coronavirus. En Inde, l'appli géante de traçage fait polémique ». Ouest-France. fr, 22 mai 2020, <https://www.ouest-france.fr/monde/inde/coronavirus-en-inde-l-appli-geante-de-tracage-fait-polemique-6843395>.

surveiller les personnes qui ont été en contact avec les patients Covid-19.

Outre la surveillance via les smartphones et les caméras de surveillance, de nombreux pays s'intéressent au traçage numérique « tracking » des contaminés.

3. Le traçage numérique : le suivi des personnes infectées

L'un des principaux problèmes posés par le confinement est que la transmission est courante. Les cas infectés peuvent transmettre le virus 1 à 3 jours avant de développer les symptômes qui les rendent malades. Le « Contact tracing¹¹ », une stratégie bien connue des épidémiologistes, consiste à identifier et suivre les personnes exposées à la maladie afin d'éviter que l'infection ne se propage. Le Coronavirus a, en fait, accéléré le recours à cette technique. L'application singapourienne « Trace Together », lancée le 20 mars, utilisant le Bluetooth pour alerter ses usagers qui croisent des personnes testées positives à la Covid-19, inspire les décideurs allemands, britanniques et français.

En Asie : particulièrement en Chine, les habitants utilisent Alipay Health code qui, lors de déplacements, à l'entrée des magasins et dans les transports, flashe les smartphones dans des check-points pour révéler un code couleur. Le rouge établit l'interdiction de sortir de chez soi pendant 14 jours, le jaune renvoie à une mise en quarantaine de 7 jours, tandis que le vert autorise la circulation. Ces données sont, ensuite, transmises aux forces de police.

En Israël, avec la confirmation des premiers cas à fin février, 2020 les ingénieurs de la « Silicon Wadi », équivalent de la « Silicon Valley », s'activaient pour tenter de freiner la pandémie par la technologie. Leur travail a donné naissance à l'application HaMagen qui recoupe les trajets de personnes infectées à base des données fournies par le ministère de la Santé, avec celles des utilisateurs de l'application¹² et identifie les personnes avec lesquelles elles sont entrées en contact, les prévenant par SMS pour qu'elles se mettent en quarantaine. Ce même procédé a été utilisé en Corée du Sud.

Au sein de l'UE, le projet paneuropéen Pan-European Privacy-Preserving Proximity Tracing, (PEPP-PT), présenté début avril 2020, rassemblait des experts de 18 pays européens pour le développement d'une solution interopérable, qui circonscrirait le virus via la chaîne des contacts des personnes malades basée sur Bluetooth, rapportait Reuters¹³ le 8 avril. L'objectif est de construire une ligne de front commun sur les composantes numériques de la lutte contre la Covid-19 et de proposer ainsi des technologies pour assurer le suivi numérique des contacts de proximité (contact tracing) en conformité avec la réglementation RGPD¹⁴, fondée sur l'anonymat, le consentement et le respect de la vie privée.

11. « Opinion | COVID-19 tracking data and surveillance risks are more dangerous than their rewards ». NBC News, March 19, 2020, <https://www.nbcnews.com/think/opinion/covid-19-tracking-data-surveillance-risks-are-more-dangerous-their-nca1164281>.

12. Moyal, Omri Segev. « "Hamagen" Application — Fighting the Corona Virus ». Moyen, 23 mars 2020, <https://medium.com/proferosec-osm/hamagen-application-fighting-the-corona-virus-4ecf55eb4f7c>.

13. Italy working on coronavirus tracing app to help lockdown exit. Reuters, 8 avril 2020. www.reuters.com, <https://www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-italy-technology-idUSKCN21Q2XE>.

14. Une initiative multilatérale contre les chaînes de propagation du Covid19, fondée sur des technologies numériques privacy by design | Inria . <https://www.inria.fr/fr/initiative-pepp-pt>.

En effet, l'entente européenne s'est assez vite fissurée et la plupart des pays envisagent de développer leurs propres applications pour accompagner le déconfinement. Le désaccord est intervenu entre, d'un côté, ceux qui optent pour une approche centralisée basée sur des applications qui stockent l'historique des contacts sur un serveur central européen, et, de l'autre, ceux qui préfèrent une approche décentralisée basée sur le stockage direct sur les smartphones. Partout en Europe, se pose, ainsi, la question sensible concernant le stockage des données récupérées. Dans ce sens, le gouvernement allemand avait annoncé, le 26 avril 2020, avoir opté pour une application de traçage basée sur la technologie décentralisée des géants américains Google et Apple, au détriment de l'option européenne en cours de développement avec, notamment, l'appui de la Commission européenne et de la France. Cette dernière a opté pour une application centralisée avec son projet baptisé « StopCovid », censée détecter le contact trading de ses utilisateurs afin de freiner la chaîne de contamination.

L'Allemagne a, donc, abandonné le principe d'une instance unique qui centraliserait les données collectées. Par ailleurs, le Parlement européen a invité les États membres à privilégier une solution décentralisée. Alors que la France et le Royaume-Uni soutiennent encore la solution dite centralisée et souhaitent garder la main sur l'application, au même titre que la Belgique qui a mis en garde contre une trop forte dépendance à l'égard des deux géants américains.

Aux États-Unis, au moment où le tracking était évoqué par les gouvernements pour gérer la sortie du confinement, Apple et Google ont déclaré s'associer pour tracer le Coronavirus. Malgré la concurrence féroce à laquelle ils se livrent habituellement, les deux géants du numérique travaillent ensemble depuis le 10 avril 2020 en s'inspirant du DP-3T Suisse afin de rendre leurs systèmes d'exploitation compatibles avec l'échange de données¹⁵.

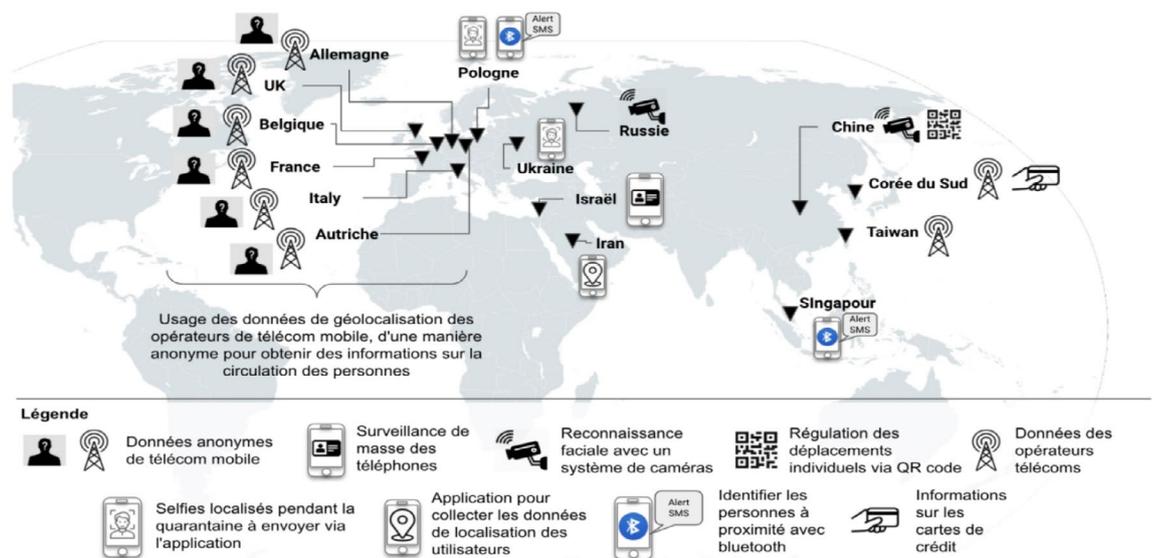
En Afrique, le président en exercice de l'Union africaine, le sud-africain Cyril Ramaphosa, a indiqué que : « *Grâce à la technologie mobile, un vaste système de traçage sera rapidement déployé pour identifier les personnes qui ont été en contact avec des cas confirmés de coronavirus et pour surveiller la localisation géographique de nouveaux cas en temps réel* ». Le traçage est l'un des piliers d'une réponse efficace à la Covid-19. Au Maroc, les services de police ont mis en place une application de traçage, baptisée « WIQAYTNA » pour renforcer les mesures de confinement, traquer les déplacements et permettre aux autorités de s'informer dans les barrages de contrôle sur le processus de suivi des déplacements. L'application, qui a été autorisée par la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), en conformité avec les principes édictés par la loi 08-09, et mise en service conjointement par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, en collaboration avec deux agences : l'Agence nationale de réglementation des télécommunication (ANRT) et l'Agence du développement du digital (ADD), avec notamment la contribution volontaire d'entreprises marocaines expertes dans le domaine.

En Côte d'Ivoire, les autorités ont eu recours au « tracking » pour suivre, en temps réel, les déplacements et les contacts des cas confirmés.

15. « Apple and Google partner on COVID-19 contact tracing technology ». Apple Newsroom , April 10, 2020 <https://www.apple.com/newsroom/2020/04/apple-and-google-partner-on-covid-19-contact-tracing-technology/>.

A l'heure où les États se démènent pour contrôler la diffusion de la Covid-19, diverses technologies de surveillance sont mobilisées par de nombreux pays¹⁶. Le traçage numérique semble être un outil incontournable.

Récapitulatif des principales approches data pour lutter contre la pandémie Covid-19



Source : <https://www.quantmetry.com/covid-19-rgpd-europe-intelligence-artificielle/>

16. Voir les pays utilisant les données des smartphones pour suivre la propagation du Coronavirus : Insider, Business <https://www.businessinsider.fr/voici-comment-ces-11-pays-utilisent-les-donnees-des-smartphones-pour-suivre-la-propagation-du-coronavirus-184143#le-royaume-uni-ne-surveille-pas-encore-les-deplacements-mais-lenvisage>

Conclusion

Face à la crise, une nouvelle ère numérique se dessine. Aujourd'hui, les technologies de surveillance sont au cœur des attentes et des attentions. Les grandes entreprises investissent massivement dans ce domaine. Alors que les autorités peinent à faire respecter les mesures de confinement, l'usage des nouvelles technologies s'avère très utile pour ralentir la propagation du virus en s'inspirant des pays comme la Corée du Sud, la Chine ou Israël, présentés comme des modèles en matière d'exploitation des technologies numériques en tant qu'arme contre la Covid-19. Lesquelles permettent de renforcer le confinement mais aussi le déconfinement qui devrait se faire de manière progressive et contrôlée.

Toutes ces technologies de surveillance visent principalement les données. En raison des disparités technologiques, la collecte des données est interdite au sein de l'UE, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Entré en vigueur en mai 2018, ce texte encadre le déploiement des dispositifs du traitement des données et autorise le traitement de données de géolocalisation via les moyens de communication électroniques, sous condition d'obtenir, au préalable, soit l'anonymisation des données collectées, soit le consentement explicite des personnes objet de la collecte. Récemment, la présidente du Conseil européen de protection des données (CEPD), Andrea Jelinek, a déclaré que les règles de protection des données n'entravent pas les mesures prises pour lutter contre la pandémie.

Cependant, au sein de l'Union africaine, ces pratiques ne sont ni interdites ni fortement encadrées juridiquement. D'ailleurs, la convention, adoptée en 2014, sur la cybersécurité et la protection des données personnelles n'est pas encore entrée en vigueur. Malgré les initiatives prises par certains blocs régionaux pour que les textes de la convention soient une priorité pour les Etats membres. Dans ce sens, en 2008, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a élaboré un cadre pour les cyber législations. En 2010, l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 sur la protection des données a été adopté au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En 2013, une loi type sur la protection des données a été adoptée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Cependant, la convention n'a été signée que par 14 pays et ratifiée par 4 pays.

En effet, bien que les technologies de surveillance s'avèrent un allié efficace pour vaincre la pandémie de la Covid-19, il ne faudrait pas oublier que leur utilisation peut soulever de graves préoccupations en matière de droits de l'homme. Ces technologies à disposition des États représentent une menace pour les droits et les libertés. Certains craignent qu'à long terme, l'installation de telles applications dans le contexte de la Covid-19 pourrait devenir systématique.

À propos de l'auteur, **Redouan Najah**

Redouan Najah est Assistant de recherche en relations internationales et géopolitique au Policy Center for the New South. Il est titulaire d'un Master en géopolitique et relations internationales, de l'Université Caadi Ayaad, à Marrakech, et d'une Licence en Sciences économiques et gestion, de la Faculté poly-disciplinaire, Béni-Mellal. Ses axes de recherche portent principalement sur le cyberespace, la cyberdéfense, la cybersécurité.

À propos de **Policy Center for the New South**

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global. Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs.



Policy Center for the New South

Suncity Complex, Building C, Av. Addolb, Albortokal Street,
Hay Riad, Rabat, Maroc.

Email : contact@policycenter.ma

Phone : +212 (0) 537 54 04 04 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

Website : www.policycenter.ma

Pour nous suivre sur les Réseaux sociaux :

